

# Décharge de La Roque :

**ROQUEFORT-LES-PINS** Francis Lamy, préfet des Alpes-Maritimes paraphera l'arrêté autorisant le dépôt de déchets du BTP sur le site de La Roque, en début de semaine

**Du point de vue du Grenelle de l'environnement, cette action sera exemplaire!** » Foi de Francis Lamy, préfet des Alpes-Maritimes. La carrière de La Roque, à Roquefort-les-Pins, sera transformée en décharge de matériaux inertes provenant du BTP. La décision a été communiquée hier (1). L'arrêté devrait être pris en début de semaine et l'activité pourra démarrer dès la mi-novembre.

## Plusieurs zones de dépôt

« Je me penche sur ce sujet depuis plus d'un an. Dans un premier temps, je l'ai rejeté. Trop de volume, trop long et incompatible avec l'implantation d'une zone d'activité. Aujourd'hui, il s'agit d'une nécessité économique et écologique et de nombreuses garanties ont été prises », insiste le préfet. Des engagements qui ont été, au préalable, exposés aux élus, jusque-là aussi fermement opposés que les riverains à cet aménagement. Circulation des camions, caractère exact des déchets, durée d'exploita-



L'arrêté sera signé en début de semaine et la carrière de La Roque deviendra officiellement une décharge de matériaux inertes du BTP à la mi-novembre. (Photo doc N.-M.)

tion du site et périmètre... Depuis un mois, les interrogations fusent et l'inquiétude monte.

Hors de question de laisser s'installer une « Glacière bis » aux portes de Villeneuve-Loubet.

La levée de bouclier des communes et des riverains, déjà très échaudés,

a été immédiate. « Je souligne très soigneusement que si j'ai décidé de fermer La Glacière, c'est parce qu'elle était contraire au Grenelle. Et ce n'est pas pour en créer une seconde! » tient à préciser Francis Lamy. Gravats, briques, tuiles, terre... 500 000 tonnes annuelles au maxi-

mum. Après avoir dressé un inventaire non-exhaustif, le préfet affirme « que la décharge ne sera pas l'unique zone de dépôt du département et qu'elle ne sera ni dangereuse, ni polluante, ni odorante. » Rien à voir, donc, avec les débris déjà entreposés dans l'ancienne carrière? « Des pneus

et des batteries de voiture! » relève Jean Leonetti, député-maire d'Antibes et président de la CASA. Aucun rapport, est-il assuré, puisque « les déchets seront triés et valorisés sur place. Si certains chargements ne correspondent pas aux prescriptions préfectorales, ils partiront. »

Les arguments, visiblement assez persuasifs pour que les élus décident de baisser soudainement les armes, s'enchaînent. « La police municipale de Roquefort-les-Pins pourra être associée à tous les contrôles. Une commission d'information, composée d'élus et d'associations de riverains va être créée ainsi qu'un comité de pilotage sur l'implantation d'une zone d'activité économique qui correspondrait à une extension de Sophia Antipolis. » Et la circulation? « Une hausse de moins de 1 % comparativement au trafic actuel » atteste Francis Lamy. Quant à l'état des routes, il devrait être « amélioré rapidement ». Le président du Conseil général, Eric Ciotti, en a fait la promesse.

Cheval de bataille de la CASA depuis des années, l'extension de Sophia Antipolis sur le site de La Roque avait été nettement remise en question par le projet de décharge. Finalement, un premier palier d'activité économique devrait être à l'étude dans deux ans. « Nous dresserons un bilan et, progressivement, la zone s'installera. » Le maire d'Antibes est soulagé : « Nos inquiétudes ont été levées une à une et notre angoisse s'apaisera totalement quand sera développé un traitement des ordures ménagères », insiste l' élu antibois. Le dossier de la décharge de La Roque, lui, est ficelé. Les élus sont tombés d'accord. « On ne peut pas dire que l'on saute de joie... » glisse tout de même Jean Leonetti. Mais la décision est prise.

**GAELE BELDA**  
gbelda@nicematin.fr

1. Ont rencontré le préfet et le sous-préfet : Lionel Luca, député; Michel Rossi, maire de Roquefort-les-Pins; Jean Leonetti, député maire d'Antibes; Richard Carrou, maire de Villeneuve-Loubet, a rencontré Claude Serra, sous-préfet, dans la matinée.

## Eric Ciotti dénonce « les ambitions politiciennes de certaines associations »

**Pourquoi soutenez-vous ce projet ?**

Ce dossier est pour moi révélateur des difficultés de la gestion publique. Tout le monde dit qu'il y a un problème de déchets, accuse les élus de ne pas être assez réactifs sur ce dossier et dès qu'une solution apparaît, les mêmes disent : « C'est bien, mais pas chez moi! »

Sur le fond, notre département, depuis la fermeture de la décharge de la Glacière souffre d'un manque cruel de sites pour accueillir les déchets nobles du bâtiment. Cette situation a deux conséquences : la multiplication des décharges sauvages, véritable fléau pour notre environnement, le renchérissement



(Photo doc. Franz Chavaroche)

du coup des travaux réalisés par les entreprises locales qui doivent faire plusieurs centaines de kilomètres pour se débarrasser de leurs déblais. En même temps, il y a un projet qui ne coûte pas un euro au contribuable dans un site qui a abrité pendant des décennies une carrière sans jamais faire parler de lui et qui propose d'accueillir ces déchets nobles. Ce qui permettra, à terme, de créer une zone d'activité économique pour étendre Sophia Antipolis. Je soutiens donc très clairement le projet dont la décision relève de la seule compétence du préfet.

**Pourquoi être intervenu, si le dossier est du seul ressort du préfet ?**

J'aurais pu rester discret à l'abri des polémiques, mais ce n'est pas ma conception de l'engagement. Je suis donc totalement solidaire de la décision annoncée par le préfet. Pour autant, je peux comprendre les

inquiétudes des élus et des populations. Je leur dis très clairement : tout sera fait pour les protéger. Je les mets en garde contre les discours de certaines associations dont on perçoit très vite les ambitions politiciennes de leurs dirigeants. L'environnement n'est qu'un alibi pour ces associations dont l'objectif est très clairement politique.

**Que pensez-vous des menaces exprimées par certains manifestants de faire la grève du vote UMP aux régionales ?**

L'UMP n'a rien à voir dans cette affaire. Je dis à ces personnes, dont la position est méprisante et honteuse, que je ne soumettrai jamais mes décisions à des considérations politiciennes. J'ai une autre idée de l'engagement public : c'est le sens de l'intérêt général.

E. N.

# le préfet va signer

## Décharge de La Roque : les réactions

Richard Camou, maire de Villeneuve-Loubet et vice-président de la Casa : *Quelles que soient les annonces du préfet, je ne changerai pas ma conviction profonde. Ce n'est pas une question de savoir que la version de la décharge est édulcorée et contrôlée : ce n'est pas une solution adaptée au Grenelle ! Maintenant, j'attends des services de l'État qu'ils prennent en compte les conséquences que cette décharge aura sur la qualité de vie des Villeneuvois. J'attends de l'État des garanties que les activités économiques, touristiques et de loisirs qui caractérisent ce secteur ne pâtiront pas de la proximité de la décharge. Et j'espère que ce ne sera pas un handicap supplémentaire à la réalisation du lycée de la Vanade. Je demande à l'État de faire ce qu'il se doit. Et je pense que c'est dans cet état d'esprit que se trouve le préfet. Je ne doute pas qu'il prenne ses responsabilités.*

Lionnel Luca, député de la 6<sup>e</sup> circonscription des Alpes-Maritimes et vice-président du conseil général 06 : *J'ai obtenu toutes les garanties que je demandais, comme la limitation des apports au seul département des Alpes-Maritimes. Et encore pas tout le département, mais seulement 450 000 t sur les 1 300 000 produites par an. Nous avons obtenu la limitation du tonnage et la réduction du nombre de camions. Il y aura un comité de suivi et une nomenclature des matériaux inertes acceptés. Et il y a désormais l'obligation de création d'un centre de tri et de valorisation. Je veux aussi qu'il soit écrit noir sur blanc, qu'elle n'évoluera pas en décharge pour déchets ménagers comme la Glacière. Alors, je ne meurs pas d'amour pour cette décharge, mais cela devient supportable. Autant j'ai compris l'interrogation des gens et leur refus d'accepter au début, autant là, avec ces garanties nous n'avons plus de raison de ne pas accepter. Il nous appartient d'être vigilants... L'entreprise Spada va être surveillée comme le lait sur le feu et n'a pas intérêt à ce que cela se passe mal.*

Serge JOVER, Président de l'ADEV et responsable de la Coordination « 7 millions de tonnes de déchets, basta ! » : *L'État, avec l'appui du président du conseil général agit sans dialogue en imposant ce projet incohérent contre l'avis des populations, des élus locaux de la Casa et des associations. Le préfet s'apprête à sacrifier encore, et pour plusieurs décennies, quatre communes qui ont déjà beaucoup souffert avec les décharges du Jas de Madame et de la Glacière. Nous ne poursuivons aucun but politique mais il est important que la coordination puisse être écoutée. Nous demandons une concertation avec le préfet et Eric Ciotti avant toute signature autorisant cette décharge.*

David, père de famille et résident du Val d'Azur, près de la carrière : *Même si le préfet signe l'arrêté, on ne baissera pas les bras. Nous sommes prêts, pour nos enfants, à nous mobiliser pour n'importe quel type d'actions. Il n'est pas question que notre environnement se résume à de la poussière, du bruit et des camions à proximité d'habitations et d'écoles. On va entendre parler de nous.*

## Déchets de Cannes-Grasse : tous les regards tournés vers la Roquette-sur-Siagne

Des déchets « évacués » par camions. Depuis la fermeture du centre de stockage de la Glacière à Villeneuve-Loubet en juillet dernier, les ordures ménagères du bassin Cannes-Grasse prennent la route. Direction les Bouches-du-Rhône. Une solution « transitoire »... qui pourrait durer près de trois ans avant que les solutions de traitement du SIVADES (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets du secteur Cannes-Grasse) ne soient opérationnelles.

Sur le papier, les projets semblent bien arrêtés. Avec la construction d'un centre de valorisation organique (traitement par compostage) et d'un centre de valorisation énergétique (un incinérateur).

### Préparer la population

Reste à savoir où installer ces équipements. Et là, peu de doigts se lèvent. « Mais on avance », assure le président du syndicat, Maxime Couillet. « Le dossier sur le site est quasiment bouclé. On est même prêt à lancer les procédures d'acquisition des terrains ». Mais où ? Personne ne veut le dire « laissant au maire concerné le soin d'informer d'abord ses administrés ».

### La deuxième vie de la Glacière

Des camions continuent à monter jusqu'en haut de la décharge de la Glacière. Mais aujourd'hui, ils s'affairent à remodeler le site. « On a terminé le reprofilage », explique Jean-Marie Bertin, directeur-traitement Veolia-propreté Sud-Est. « On est maintenant dans l'attente du courrier du préfet nous informant de la méthodologie à suivre pour la fermeture finale ».



Fermé depuis le 17 juillet, le site de stockage de déchets de la Glacière à Villeneuve-Loubet est en phase de réaménagement par Veolia.

(Photo doc. Patrice Lapoirie)

Tous les regards se tournent pourtant aujourd'hui vers la Roquette-sur-Siagne. Du côté de cette municipalité, on se disait, hier, « pas très emballés ». « Ce n'est pas encore décidé » expliquait le premier adjoint Jacques Pouplot. « Il y a deux options, à Cannes et ici. Et de toute façon, si ça doit se faire, on n'aura pas le choix, le préfet est prêt à prendre un projet d'intérêt général (PIG) ». La Roquette-sur-Siagne, qui a déjà demandé des garanties sur l'innocuité des installations, négocie aussi une compensation financière supé-

rieure à ce qui lui est jusque-là proposé... Et commence à préparer sa population à cette perspective en lui adressant un document de quatre pages sur le projet.

Le premier magistrat, André Roatta a, de son côté, écrit aux maires voisins. L'état semble donc bien se resserrer autour de la plaine de la Siagne. Mais déjà, le futur centre du SIVADES ne fait pas l'unanimité. En début de semaine, Jean-Raymond Vinciguerra, conseiller général apparenté Verts, a claqué la porte de la commission qu'il présidait dans le cadre de l'élaboration du « Plan départemental des déchets ». « Dans les principes avancés dans ce Plan, on demande de limiter le recours à l'incinération et dans le même temps on projette la construction d'un incinérateur par le SIVADES. On a tout faux. C'est ubuesque ». Le conseiller général du canton Grasse-Sud prône le développement du compostage. « Avec deux centres de ce type en plus, on peut se passer de cet incinérateur. Je n'en veux pas, c'est une charge inutile. On ne doit pas dépenser l'argent public de manière inconsidérée ».

THIERRY SUIRE  
ET PIERRE VALET